

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration INTÉRIALE

APPEL À CANDIDATURES

Renouvellement partiel du Conseil d'administration

La démocratie au cœur de notre gouvernance

La démocratie est un principe clé de l'organisation des mutuelles, les délégués, réunis en Assemblée générale, élisent les membres du Conseil d'administration.

En juin 2024 se tiendra la prochaine Assemblée générale d'INTÉRIALE. À cette occasion se déroulera l'élection de renouvellement partiel du Conseil d'administration : 5 postes* d'administrateurs seront à pourvoir pour une durée de 6 ans.

* Sous condition de l'adoption d'une modification statutaire, qui sera proposée à l'Assemblée générale de juin 2024, visant à réduire la composition du Conseil d'administration à 23 administrateurs au maximum au lieu de 25 actuellement. En conséquence le nombre de poste à pourvoir serait réduit de 7 postes à 5 postes.

Que doit comprendre l'acte de candidature ?

- Une lettre de motivation, dans laquelle figurent obligatoirement les nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro d'adhérent, justifiant de la volonté de s'impliquer dans la vie politique d'INTÉRIALE, d'assumer des responsabilités et de suivre des programmes de formation.
- Un extrait de casier judiciaire numéro 3, de moins de 3 mois.
- Une photo d'identité.
- Un curriculum vitae mentionnant vos diplômes et votre expérience, particulièrement dans le secteur de la mutualité, ainsi que les mandats, actuels et passés, détenus dans des organismes mutualistes.
- Une attestation sur l'honneur de non-condamnation, au cours des dix précédentes années, à l'une quelconque des condamnations visées à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité**.
- Un formulaire de déclaration de lien d'intérêts**.

**Ces formulaires sont mis à disposition des adhérents sur demande écrite à l'adresse elections@interiale.fr.

Quelles sont les conditions pour être éligible ?

- Être adhérent de la mutuelle INTÉRIALE depuis au moins deux ans à la date d'élection.
- Être âgé de 18 ans révolus et de moins de 70 ans au 31 décembre de l'année de l'élection.
- Ne pas avoir exercé de fonctions de salarié au sein de la mutuelle, au cours des 3 années précédant l'élection.
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pour l'un des faits énumérés à l'article L.114-21 du Code de la Mutualité.

Comment présenter sa candidature ?

Tout acte de candidature doit être adressé en recommandé avec accusé de réception pour le 22/04/2024 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

INTÉRIALE
Direction du secrétariat général
Elections candidatures
32 rue Blanche
75009 Paris

Les modalités liées à ces élections sont définies dans les statuts de la mutuelle, librement consultables sur le site internet www.interiale.fr et précisées dans le protocole électoral établi par le Conseil d'administration, disponible sur simple demande à l'adresse : elections@interiale.fr.